

## **Commission de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse**

### **Commission de l'Exécution budgétaire**

#### **Procès-verbal de la réunion du 22 juillet 2024**

##### Ordre du jour :

Suivi du dossier « Luxembourg Science Center » (demandes de la sensibilité politique déi gréng et de la sensibilité politique Piraten)

\*

Présents : Mme Barbara Agostino, M. Gilles Baum, M. Jeff Boonen, Mme Corinne Cahen (remplaçant Mme Mandy Minella), Mme Claire Delcourt, M. Alex Donnersbach, M. Emile Eicher (remplaçant M. Max Hengel), M. Paul Galles, M. Gusty Graas (remplaçant Mme Carole Hartmann), M. Fred Keup, M. Ben Polidori, M. Jean-Paul Schaaf, M. Meris Sehovic (remplaçant Mme Djuna Bernard), membres de la Commission de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

M. Guy Arendt, M. André Bauler, Mme Djuna Bernard (remplaçant Mme Sam Tanson), M. Jeff Boonen, Mme Liz Braz (remplaçant M. Claude Haagen), M. Sven Clement, M. Yves Cruchten (remplaçant M. Dan Biancalana), M. Félix Eischen, M. Franz Fayot, Mme Françoise Kemp, M. Fred Keup, M. Marc Spautz (remplaçant Mme Diane Aehm), Mme Stéphanie Weydert, membres de la Commission de l'Exécution budgétaire

M. Claude Meisch, Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

M. Gilles Dhamen, M. Alex Folscheid, du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Mme Joëlle Merges, Mme Cristel Sousa, de l'Administration parlementaire

M. Yann Flammang, de l'Administration parlementaire (Relations publiques)  
Mme Nathalie Bisenius, M. Ben Guedes, stagiaires auprès de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Djuna Bernard, Mme Francine Closener, Mme Carole Hartmann, M. Max Hengel, Mme Paulette Lenert, Mme Mandy Minella, M. David Wagner, membres de la Commission de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Mme Diane Adehm, M. Dan Biancalana, M. Patrick Goldschmidt, M. Claude Haagen, M. Gérard Schockmel, Mme Sam Tanson, membres de la Commission de l'Exécution budgétaire

M. David Wagner, observateur délégué

\*

Présidence : M. Franz Fayot, Président de la Commission de l'Exécution budgétaire

\*

### **Suivi du dossier « Luxembourg Science Center » (demandes de la sensibilité politique déi gréng et de la sensibilité politique Piraten)**

En guise de remarque préliminaire, Monsieur le Président de la Commission de l'Exécution budgétaire, Franz Fayot (LSAP), rappelle que la présente réunion jointe n'est pas retransmise en direct, à la suite de la décision de la Commission de l'Exécution budgétaire prise par voie circulaire<sup>1</sup>. La majorité des membres de ladite commission s'est prononcée contre la retransmission en direct<sup>2</sup>.

À la suite de ces remarques introductives, Monsieur le Député Meris Sehovic (déi gréng) prend la parole pour exposer les motifs de sa demande de mise à l'ordre du jour<sup>3</sup>. L'audit de KPMG, qui a été envoyé aux deux commissions récemment<sup>4</sup>, relève un certain nombre de faits troublants qui, à son estime, ne devraient pas uniquement se limiter aux trois factures analysées. Par ailleurs, selon les dires de la presse, le conseil d'administration de l'ASBL Luxembourg Science Center (Groussgasmaschinn) (ci-après « ASBL ») aurait pris la décision de se conformer aux conditions que le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (ci-après « MENEJ ») lui aurait imposé. Dans ce contexte, l'orateur demande à obtenir, en premier lieu, un aperçu des conditions exigées par le MENEJ ainsi que l'état actuel des discussions avec l'ASBL.

Monsieur le Député Sven Clement (Piraten) intervient pour expliquer à son tour la demande de mise à l'ordre du jour de sa sensibilité politique<sup>5</sup>. En référence aux maintes réunions qui ont déjà eu lieu en 2023 en commission parlementaire à ce sujet<sup>6</sup>, il aimerait obtenir des informations sur les conditions que l'ASBL s'est finalement engagée à respecter. Est-ce qu'un accord a été trouvé relatif à la liquidation éventuelle du solde « associés » du président de l'ASBL et directeur général de l'entreprise GGM 11 S.à r.l. (ci-après « Président Directeur général ») ? Au vu des résultats de l'audit de KPMG relatifs aux trois factures, quelles sont les sommes encore opposables à l'État ? De quelle manière le MENEJ entend-il résoudre la relation de dépendance entre l'ASBL et l'entreprise GGM 11 S.à r.l. (ci-après « GGM11 ») ?

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, (ci-après « Ministre ») prend la parole pour rejoindre tout d'abord les préoccupations des députés, car il s'agit d'un sujet qui a largement interpellé le MENEJ également. Il tient à préciser que l'audit de KPMG n'avait pas pour objet d'analyser de manière générale le

---

<sup>1</sup> Courriel du 12 juillet 2024.

<sup>2</sup> Les abstentions n'étant pas prises en compte.

<sup>3</sup> Demande de mise à l'ordre du jour en annexe.

<sup>4</sup> Note du secrétariat : La documentation a été envoyée aux membres des deux commissions par courriel en date du 19 juillet 2024 dans le respect des procédures en vigueur permettant de garantir leur confidentialité.

<sup>5</sup> Demande de mise à l'ordre du jour en annexe.

<sup>6</sup> Voir procès-verbaux des réunions jointes entre la Commission du Contrôle de l'Exécution budgétaire et la Commission de l'Éducation nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du 19/04/2023, du 24/05/2023 et du 25/07/2023.

fonctionnement du projet *Luxembourg Science Center*. Le protocole d'entente signé entre le MENEJ et l'ASBL prévoyait un certain nombre de conditions, dont la majorité était acceptable pour les deux parties. Néanmoins, des opinions divergentes persistaient en ce qui concerne le paiement de trois factures, raison pour laquelle les deux parties sont convenues de mandater KPMG pour la réalisation d'un audit.

L'audit de KPMG a révélé que les montants facturés au titre de ces trois factures étaient injustifiés et, en conséquence, l'État refusera de les payer. Au vu du résultat de l'audit, le conseil d'administration de l'ASBL a pris la décision de s'engager à respecter toutes les conditions fixées dans le protocole d'entente, y inclus celle liée au non-paiement de ces trois factures par l'État. Il relève maintenant de la seule responsabilité de l'ASBL et de GGM11 de trouver une solution pour résoudre le problème du paiement de ces trois factures.

À l'heure actuelle, le MENEJ est dans l'attente que l'ASBL se conforme à toutes les conditions fixées dans le protocole d'entente. Les statuts de l'ASBL ont déjà été modifiés afin de prévoir à l'avenir deux représentants de l'État dans le conseil d'administration.

Une autre condition imposée par le MENEJ consiste en la résolution du conflit d'intérêts du Président Directeur général. Étant donné que le MENEJ ne tolérera plus d'externalisations des activités de l'ASBL à GGM11, il a proposé de mettre à disposition de l'ASBL les moyens financiers nécessaires afin que l'association soit en mesure de reprendre le personnel de GGM11. Le conseil d'administration de l'ASBL s'est engagé à respecter cette condition et est en train de travailler sur des pistes permettant de mettre en œuvre une reprise des activités de GGM11.

La convention conclue entre le MENEJ et l'ASBL a atteint son échéance le 17 juillet 2024. Néanmoins, un projet de convention pour une future collaboration avec l'ASBL a d'ores et déjà été élaboré et transmis au conseil d'administration visant à pérenniser le fonctionnement du projet *Luxembourg Science Center*. En attendant la conclusion d'une nouvelle convention, l'ASBL est contrainte de fonctionner par le biais de ses propres moyens.

Monsieur Sehovic demande à obtenir plus d'informations sur le rôle futur de l'actuel Président Directeur général. En ce qui concerne la question de l'intégration des activités de GGM11 dans l'ASBL, l'orateur prend note de la volonté du MENEJ de mettre à disposition de l'ASBL les moyens financiers nécessaires afin qu'elle puisse reprendre le personnel de GGM11. Finalement, il demande comment la question relative à la propriété intellectuelle des stations expérimentales a été résolue.

Monsieur Clement intervient pour insister sur le fait que le Président Directeur général a joué un rôle important dans le financement du projet *Luxembourg Science Center* et que l'ASBL ne semble pas avoir les moyens nécessaires pour honorer les factures que le MENEJ refuse de payer à la suite des constatations de l'audit. De ce fait, il rejoint la question de Monsieur Sehovic de savoir quel sera le rôle du Président Directeur général dans le futur, car la réponse à cette première question permettra d'avoir une idée plus claire sur la manière comment le paiement des trois factures sera réglé.

Le Ministre prend la parole pour rappeler que le conseil d'administration du LSC a accepté toutes les conditions fixées dans le protocole d'entente, parmi lesquelles figurait également la renonciation au remboursement des trois factures par l'État. Il revient donc maintenant à l'ASBL de trouver un accord avec GGM11 en ce qui concerne le paiement de ces factures, le MENEJ ne voulant pas s'ingérer dans cette question voire adopter un rôle de médiateur.

L'orateur répète que le protocole d'entente exige la résolution du conflit d'intérêts du Président Directeur général. Alors que le MENEJ a une claire conception de ce que

représente une bonne gouvernance, il ne pourra néanmoins pas imposer à l'ASBL de se désister d'une personne. Néanmoins, les deux représentants que le MENEJ nommera au sein du conseil d'administration de l'ASBL auront un mandat clair de ne pas voter en faveur d'une nomination du Président Directeur général en tant que futur président de l'ASBL. Par ailleurs, ces deux représentants œuvreront en faveur de solutions garantissant une parfaite indépendance entre le projet *Luxembourg Science Center* et la société GGM11.

Monsieur Fayot prend la parole pour demander pourquoi le compte « associés » du Président Directeur général n'était pas inclus dans le périmètre de l'audit de KPMG. À son estime, l'analyse de ce compte est essentielle afin d'identifier les investissements privés que ce dernier a réalisés au titre du projet *Luxembourg Science Center*. L'orateur demande en outre comment le MENEJ entend assurer la non-nomination du Président Directeur général dans le conseil d'administration de l'ASBL, sachant que les deux représentants de l'État n'auront, à eux seuls, pas la majorité des voix.

Le Ministre indique qu'il ne saurait prévoir le résultat d'un vote futur du conseil d'administration de l'ASBL. Le MENEJ est convaincu que le projet *Luxembourg Science Center* a besoin d'une nouvelle gouvernance et d'un nouveau président incarnant le nouvel élan de cette initiative. Il précise en outre que la délibération sur les conditions du protocole d'entente, qui a eu lieu récemment au sein du conseil d'administration, n'était pas le résultat d'un vote unanime. Le Ministre comprend ainsi que la position des membres du conseil d'administration relative à la personne du Président Directeur général n'est pas homogène et qu'une majorité souhaite entamer une voie alternative.

L'orateur affirme finalement qu'il n'existe pas de propriété intellectuelle pour les stations expérimentales.

Un représentant du MENEJ confirme que le compte « associés » n'était pas inclus dans le périmètre de l'audit de KPMG, car son analyse n'était pas pertinente dans le cadre de l'étude des trois factures.

Tout en prenant note de l'appréciation du MENEJ sur le compte « associés », Monsieur Fayot indique néanmoins que le montant de l'apport privé de l'actionnaire unique de GGM11 est une considération importante dans la problématique de la structure de financement du *Luxembourg Science Center* et dans la manière comment elle sera dénouée.

Un représentant du MENEJ précise que l'État n'a jamais eu de relations directes avec GGM11 et que l'analyse du montant des apports privés du Président Directeur général n'est pas pertinente, étant donné que l'idée n'est pas d'étatiser GGM11.

Monsieur le Député Marc Spautz (CSV) intervient pour poser plusieurs questions en lien avec le rapport d'audit de KPMG :

- Dans quelle mesure une société dénommée « ENIM » joue-t-elle un rôle dans le projet *Luxembourg Science Center* ?
- Est-ce qu'il est prévu de reprendre l'intégralité du personnel de GGM11 (stagiaires et contrats à durée déterminée compris) ? Si oui, est-ce qu'il sera tenu compte de leurs qualifications et de leurs rôles actuels ?
- Est-ce que le MENEJ a également étudié des formes alternatives pour le projet *Luxembourg Science Center* ?

Le Ministre répète que le personnel ne sera pas repris directement par l'État, mais que le MENEJ mettra à disposition de l'ASBL les moyens financiers nécessaires afin que l'association soit à même de reprendre le personnel. Alors que sont visées par cette reprise uniquement les personnes embauchées à durée indéterminée, le MENEJ veillera toutefois à trouver des solutions pour l'ensemble du personnel.

L'orateur confirme que le MENEJ a réfléchi à des formes alternatives pour le projet *Luxembourg Science Center*, mais indique qu'il a finalement conclu qu'il serait préférable, dans un premier temps, d'essayer de maintenir son fonctionnement dans une sphère privée, tout en veillant à y instaurer une nouvelle gouvernance. La piste d'une étatisation (totale ou partielle) du *Luxembourg Science Center* a été étudiée, mais constitue un défi particulièrement difficile, nécessitant un accord de tous les acteurs privés liés au projet. Ce scénario d'étatisation pourra en principe être écarté dans la mesure où l'ASBL a d'ores et déjà accepté de répondre aux exigences imposées du MENEJ.

Un représentant du MENEJ ajoute que la société « ENIM » mentionnée par Monsieur Spautz est en vérité l'Ecole nationale d'ingénieurs de Metz, qui détient un représentant dans le conseil d'administration dans l'ASBL. ENIM a d'ailleurs conclu une convention de stagiaires avec l'ASBL et GGM11.

Madame la Députée Stéphanie Weydert (CSV) prend la parole pour s'étonner du nombre d'activités que l'ASBL a sous-traité à GGM11 (maintenance, ressources humaines, comptabilité, ingénierie etc.) et demande si les personnes ayant assuré ces tâches au sein de GGM1 – qui feront donc également l'objet d'une reprise par l'ASBL – sont adéquatement qualifiées pour mener à bien ces diverses activités au sein de l'ASBL.

Un représentant du MENEJ confirme que l'ASBL avait effectivement sous-traité un bon nombre de ses activités et que l'idée est bel et bien de reprendre tout le personnel de GGM11, y inclus les personnes ne réalisant pas des tâches d'ingénieur. Il précise néanmoins que la comptabilité était toujours gérée par une société fiduciaire.

Un autre représentant du MENEJ ajoute que le MENEJ était tout aussi étonné de découvrir, vers novembre 2022, l'envergure des externalisations et a immédiatement fait part de son désaccord pour continuer avec une telle structuration.

Madame Weydert intervient pour demander si, avant de conclure une convention avec l'ASBL, le MENEJ n'avait pas demandé la transmission des comptes annuels de l'association. Son analyse aurait en effet dû fournir une indication sur les relations avec GGM11.

Un représentant du MENEJ indique que, dans la mise en œuvre du projet *Luxembourg Science Center*, le MENEJ a systématiquement demandé la transmission de pièces probantes, parmi lesquelles figuraient les bilans, mais aussi des décomptes. Lorsque le MENEJ a cependant découvert la structuration sur laquelle reposait effectivement le projet *Luxembourg Science Center* vers fin 2022, il a immédiatement fait part de son désaccord avec cette manière de procéder et a initié la procédure de résiliation contractuelle avec l'ASBL.

Monsieur Sehovic intervient pour constater que le MENEJ avait conclu deux conventions avec l'ASBL, dont une première concernant le financement du fonctionnement du *Luxembourg Science Center* et une deuxième relative au financement des stations expérimentales. Cela dit, il aimerait avoir plus d'informations sur le processus de paiement des factures qui ont été transmises au MENEJ.

L'orateur prend note de l'accord entre le MENEJ et l'ASBL sur le non-paiement des factures qui ont fait l'objet d'un audit. Cela dit, il se demande si, à la lumière des nombreux dysfonctionnements relevés dans l'audit, l'État ne serait pas en droit d'exiger la restitution d'une partie de l'argent qu'il a versé au titre du projet *Luxembourg Science Center*.

Le Ministre réitère que l'audit a eu comme seul objet de clarifier la question relative au paiement des trois factures et qu'il y a lieu de faire la distinction entre cette question spécifique et le fonctionnement général de l'ASBL. L'audit a clairement relevé que les trois factures étaient infondées et qu'elles n'étaient ni liées à une convention existante, ni à un mandat quelconque de l'État à l'attention de l'ASBL. En ce qui concerne les activités de l'ASBL prévues dans les deux conventions qui ont été conclues, elles ont fait l'objet d'un processus de suivi et de contrôle minutieux et ont donné lieu à la construction et la livraison matérielle de stations expérimentales que l'État ne peut contester.

Monsieur Fayot rebondit sur l'affirmation de Monsieur Sehovic et affirme que l'audit fait apparaître des dysfonctionnements qui ne semblent pas être ponctuels, mais plutôt systématiques. De ce fait, il estime qu'il est tout de même de bon sens de se poser la question sur l'impact de ces dysfonctionnements sur la valorisation des factures qui ont été transmises au MENEJ au titre des deux conventions qu'il a conclues.

Monsieur Sehovic demande comment le MENEJ peut notamment s'assurer de la facturation adéquate des heures qui ont été prestées au titre de la construction des stations expérimentales si les « timesheets » ne semblent pas être viables comme outil de contrôle. Au vu des dysfonctionnements relevés par l'audit pour ces trois factures, comment le MENEJ peut s'assurer du fait qu'il n'a pas financé pendant toute la durée des deux conventions des services faussement valorisés ?

Le Ministre répète que, dans le cadre des services qui ont été prestés au titre des deux conventions, le MENEJ avait mis en place un contrôle rigoureux, sur base de pièces probantes, de toutes les factures qui ont été transmises par l'ASBL. Les trois factures qui ont fait l'objet d'un audit ne se rapportent pas à des obligations qui incombaient à l'ASBL au titre des deux conventions et l'audit de KPMG a permis de clarifier la question de savoir si l'État devait ou non les honorer. Cette question étant réglée, il n'en demeure pas moins que les dysfonctionnements relevés dans l'audit restent troublants. Par conséquent, le Ministre a pris la décision de transmettre les constats de l'audit au Parquet.

Un représentant du MENEJ explique que toutes les factures transmises au MENEJ étaient certifiées dues et correctes par les membres du conseil de l'administration de l'ASBL. Lorsque des questions se posaient sur la manière comment certains services étaient valorisés, le MENEJ n'avait jamais hésité à poser des questions supplémentaires, demander des pièces additionnelles et réaliser des contrôles sur place. Dans ce contexte, le MENEJ a toujours contrôlé que les prix facturés pour la construction des stations expérimentales correspondaient aux conditions en vigueur sur le marché.

Cela dit, l'envergure de l'externalisation des activités de l'ASBL à GGM11, combinée au fait que la société embauchait des personnes en reclassement professionnel, a amené le MENEJ à conclure qu'au final, par rapport aux conditions normales de marché, GGM11 semblait supporter des coûts de production plus faibles tout en appliquant des marges commerciales importantes qu'elle refacturait à l'État.

En référence à la réponse du Ministre sur les propriétés intellectuelles, Monsieur Clement précise que les firmes du Président Directeur général établies aux Etats-Unis - portant notamment le nom d' « IP-Finance » - font toutefois apparaître une éventuelle implication de propriétés intellectuelles. En rappelant les constatations relevées par l'audit de l'Inspection générale des finances sur le compte « associés », l'orateur rappelle que la question de savoir si le Président Directeur général s'est enrichi au titre du projet *Luxembourg Science Center* repose sur une analyse de la justification du montant de sa rémunération, qui s'élèverait à environ 730 000 euros.

Le Ministre répète que les stations expérimentales n'ont pas fait l'objet d'une propriété intellectuelle et précise que le Président Directeur général a lui-même confirmé ce point dans le cadre d'un entretien. La dénomination de ses entreprises aux Etats-Unis semble être en lien avec des activités que le Président Directeur général mène par ailleurs et qui ne sont pas en lien avec le projet *Luxembourg Science Center*.

L'orateur indique que, selon l'audit réalisé en 2023 par l'Inspection générale des finances, le montant de la rémunération du Président Directeur général reflète une valeur monétaire de son travail qu'il a presté au titre du projet *Luxembourg Science Center*. Cela dit, le Ministre ne saurait se prononcer sur la question de savoir si le montant qu'il a obtenu était justifié.

Madame la Députée Djuna Bernard (déi gréng) prend la parole pour demander plus d'informations sur les conditions salariales retenues pour le personnel qui sera repris de GGM11.

Un représentant du MENEJ répond que le MENEJ n'a pas encore obtenu tous les détails de la structure du personnel de GGM11, mais qu'en principe il est prévu de lui appliquer des conditions salariales analogues à celles de la fonction publique. Les modalités de la reprise et les conditions afférentes sont réglées par le droit du travail.

En référence aux pages 27 et 28 de l'audit de KPMG, Monsieur Sehovic met en exergue la pratique de GGM11 d'appliquer systématiquement des marges exorbitantes sur les coûts facturés à l'État. À cela s'ajoute la comptabilisation des heures prestées reposant sur une méthode peu fiable. Vu ces éléments, l'orateur ne peut que partir du principe que l'État a, par le passé, payé des factures aux montants injustifiés, qui, au cumul, sont susceptibles d'avoisiner des montants de l'ordre de plusieurs millions d'euros.

La position plutôt consensuelle du Ministre est surtout inacceptable à la lumière de la prise de position de l'ASBL dans l'audit, qui ne semble guère avouer un comportement difonctionnel en son sein.

Au vu de ce qui précède, Monsieur Sehovic souligne que l'État aurait dû mettre en œuvre plus d'efforts pour prouver l'existence de ces dysfonctionnements par le passé et exiger la restitution d'éventuels fonds payés indûment. Etant donné que les conventions avec l'ASBL existent depuis 2015 et ont toujours fait l'objet d'un renouvellement annuel, les dysfonctionnements qui ont été dévoilés par l'audit devraient clairement engager la responsabilité politique du Ministre.

Le Ministre réitère ses propos déjà prononcés relatifs à l'objet de l'audit et l'impossibilité d'extrapoler ses résultats sur le fonctionnement général du projet *Luxembourg Science Center*. Le MENEJ n'a pas les compétences pour conclure sur des éventuelles pratiques frauduleuses et systématiques chez GGM11, raison pour laquelle il a transmis l'audit au Parquet afin que cette question soit tranchée par les autorités judiciaires.

L'orateur explique qu'il ne veut pas conditionner son soutien à une association au maintien ou non d'une personne au sein de son conseil d'administration. Néanmoins, le MENEJ a dès le départ clairement formulé sa position et ses conditions dans le cadre d'un protocole d'entente qu'il a transmis à l'ASBL. Il rappelle dans ce contexte que ce n'est que vendredi dernier, à la suite de l'échéance des conventions, que le conseil d'administration a accepté de s'y conformer.

Monsieur le Député Jean-Paul Schaaf (CSV) intervient pour constater que l'ASBL et GGM11 sont domiciliées sous une seule et même adresse. Il demande ainsi à obtenir plus d'informations sur la relation entre ces deux entités en matière de propriété des locaux. Il explique dans ce contexte que la grille de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils

– sur base de laquelle étaient facturés les services prestés par le personnel de GGM11 – devrait en principe déjà inclure les coûts liés à la location et le maintien des bâtiments. Il demande en outre si, avec la reprise du personnel, l'État entend également organiser la reprise de la priorité matérielle.

Le Ministre précise que, dans la mesure où l'interdépendance entre ces deux entités ne sera plus acceptée, elles ne pourront plus partager une seule et même adresse. Néanmoins, une majorité des activités de GGM11 est réalisée dans des ateliers mis à disposition par l'entreprise ArcelorMittal et situés dans une autre adresse. L'orateur explique ensuite que la reprise des biens matériels dépendra des besoins qui se poseront par la suite. L'engagement financier du MENEJ s'applique pour l'instant à la seule reprise du personnel.

Monsieur Sehovic intervient pour réfuter l'affirmation du MENEJ selon laquelle il n'y aurait jamais eu de relation entre GGM11 et l'État car, selon le rapport d'audit, le MENEJ aurait par mégarde versé de l'argent sur les comptes de GGM11.

Un représentant du MENEJ tient à clarifier que l'État n'a pas déboursé de l'argent au titre des trois factures qui ont fait l'objet d'un audit. En ce qui concerne les factures qui ont été payées au titre des deux conventions, le MENEJ a toujours procédé à des transferts en faveur du compte bancaire inscrit dans la convention et qui était au seul nom de l'ASBL. L'audit de KPMG mentionne effectivement un compte joint qui existerait entre l'ASBL et GGM11. Ce compte n'a toutefois jamais été crédité par l'État dans le cadre des conventions qu'il a conclues.

En guise de conclusion de la discussion, Monsieur Fayot retient que le MENEJ est dans l'attente d'une mise en conformité de l'ASBL par rapport aux conditions édictées dans le protocole d'entente. L'orateur comprend que, par la suite, le MENEJ mènera des pourparlers avec l'ASBL dans le but de conclure une nouvelle convention pour pérenniser le projet *Luxembourg Science Center*. La Commission de l'Exécution budgétaire continuera à suivre de près l'évolution de ce dossier.

\*

La Commission de l'Exécution budgétaire siégeant seule, Monsieur Fayot porte à l'attention des membres les faits récemment relayés par la presse relatifs à un présumé détournement de fonds touchant l'association Caritas. Il prend dans ce contexte note de deux demandes de mise à l'ordre du jour de la part de la sensibilité politique déi gréng et du groupe politique socialiste à l'attention de la Commission de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble, de l'Accueil, de l'Égalité des genres et de la Diversité. Au vu de l'implication éventuelle de fonds publics, il estime néanmoins qu'il serait justifié que la Commission de l'Exécution budgétaire assiste à toute réunion abordant ce sujet. Il demande ainsi l'accord de la commission pour solliciter la Présidente de la Commission de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble, de l'Accueil, de l'Égalité des genres et de la Diversité en vue d'organiser une réunion jointe au sujet du présumé détournement de fonds touchant l'association Caritas.

La commission prend note de la proposition de Monsieur Fayot et exprime son accord pour solliciter la Présidente de la Commission de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble, de l'Accueil, de l'Égalité des genres et de la Diversité en vue de l'organisation d'une réunion jointe au sujet du présumé détournement de fonds touchant l'association Caritas.

Monsieur Fayot fait ensuite part de son intention d'aborder le dossier relatif à la dispute entre l'État et la « Piratepartei Lëtzebuerg asbl » concernant le remboursement d'argent public dans le contexte du projet MALT. Avant d'aborder ce sujet, il accorde la parole à Monsieur Sven Clement.



Monsieur Clement informe la Commission qu'il a pris la décision de saisir le comité consultatif sur la conduite des députés (ci-après « comité d'éthique ») pour avis, dans le but d'obtenir des recommandations sur la manière la plus adéquate de gérer son conflit d'intérêts. Dans son avis, le comité d'éthique a fourni un certain nombre de propositions, parmi lesquelles figure notamment la création d'une sous-commission et un dispositif veillant à ce que Monsieur Clement n'obtienne pas les procès-verbaux.

De cet avis, Monsieur Clement conclut qu'il existe deux pistes qu'il pourrait à son estime envisager et qui ont déjà été discutées lors de la dernière réunion de la Conférence des Présidents : 1) il accepte de ne pas s'impliquer dans les travaux de la commission lorsque celle-ci se saisit du dossier et refuse de se faire remplacer, et 2) il transmet une demande formelle à l'attention de l'Administration parlementaire afin qu'elle ne lui transmette plus la documentation en lien avec ce dossier.

L'orateur indique qu'il a resollicité le comité d'éthique afin de clarifier certaines questions supplémentaires. En attendant une réponse du comité d'éthique sur base de laquelle il prendra une décision finale, Monsieur Clement accepte toutefois d'ores et déjà de quitter la salle afin que la commission puisse aborder le sujet.

Monsieur Clement ayant quitté la salle de réunion, Monsieur Fayot reprend la parole pour informer la commission qu'il a pris l'initiative de solliciter un accord de la Conférence des Présidents pour inviter la société KPMG à une réunion en commission afin de discuter en détail l'audit qu'elle a réalisé sur le projet MALT. Cet audit, qui a été envoyé à titre confidentiel aux membres de la commission, relève un certain nombre de faits troublants qu'il y a lieu de comprendre de manière aussi avisée que possible avant de prendre une décision sur les prochaines étapes à suivre.

La commission prend note des informations fournies par le Président de la Commission et donne son accord pour organiser une réunion en commission dès la prochaine rentrée, en présence de KPMG et de l'Inspection générale des finances.

**Procès-verbal approuvé et certifié exact**

Annexes :     Demande de mise à l'ordre du jour de la sensibilité politique déi gréng  
                  Demande de mise à l'ordre du jour de la sensibilité politique Piraten



**Monsieur Claude Wiseler**  
Président de la  
Chambre des Député.e.s  
Luxembourg

Luxembourg, le 5 juillet 2024

Concerne : **Demande de convocation d'une réunion jointe de la Commission de l'Exécution budgétaire et de la Commission de l'Éducation, de l'Enfance et de la Jeunesse**

Monsieur le Président,

Par la présente, la sensibilité politique déi gréng a l'honneur de vous demander de bien vouloir transférer à Monsieur le Président de la **Commission de l'Exécution budgétaire** et à Madame la Présidente de la **Commission de l'Éducation, de l'Enfance et de la Jeunesse** une demande de convocation d'une réunion jointe des deux commissions concernant **le financement et l'audit du Luxembourg Science Center (LSC)**.

Dans sa réponse à la question parlementaire N° 795, Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale a indiqué qu'un rapport d'audit serait envoyé à son ministère et à LSC a.s.bl. en date du 4 juillet 2024. De plus, il a précisé qu'une assemblée générale de ladite association est d'ores et déjà prévue pour mettre en œuvre un protocole d'entente entre le ministère et le LSC et que ce dernier se verra alors proposer une nouvelle convention effective au 18 juillet courant. En commission parlementaire, nous aimerions discuter de l'audit et du protocole d'entente, ainsi que de la future relation entre le LSC et le ministère.

Avec nos remerciements anticipés, veuillez accepter, Monsieur le Président, l'expression de notre plus parfaite considération.

**Sam TANSON**

Présidente de la sensibilité politique

**Meris SEHOVIC**

Député

*Courrier n°311834*

*Responsable: Service secrétariat général, archives et recherche scientifique*

*Auteur: Sensibilité politique "Piraten"*

*Envoyé au service Expédition le 09/07/2024 à 14h11*

**Sensibilité politique Piraten: Demande de convoquer une réunion jointe la Commission de l'Éducation, de l'Enfance et de la Jeunesse et de la Commission de l'Exécution budgétaire au sujet du rapport KPMG sur le Science Center**

**Destinataires**

MARGUE Elisabeth, Ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée des Relations avec le Parlement  
Direction et assistante de direction  
Commission de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse  
Commission de l'Exécution budgétaire  
Groupe d'envoi -Transmis à la Conférence des Présidents - (Groupes politiques et divers services de la CHD inclus)  
MEISCH Claude, Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse



Här Claude Wiseler  
Chamberspräsident  
19, rue du Marché-aux-Herbes  
L-1728 Luxembourg

Lëtzebuerg, den 9te Juli 2024

### **Demande fir eng Commission jointe zum KPMG-Rapport iwwert de Science Center**

Här President,

Ech géif lech bieden, dëse Bréif un d'Presidentin vun der Educationskommissioun an den President vun der Budgetskontrollkommissioun weiderzeleeden.

Den 9te Juli gouf op RTL bericht, dass d'Auditgesellschaft KPMG déi Woch virdrun hiren definitive Rapport iwwert de Science Center an d'Privatgesellschaft GGM11 vum Nicolas Didier, dem President vum Science Center, virgeluecht huet. An dësem Rapport sollen och eng Rei Diskrepanzen opgewise ginn.

Aus dësem Grond mécht d'Sensibilité politique PIRATEN mam virleiende Bréif d'Demande, de Rapport vun der KPMG zum Science Center an enger Commission jointe vun der Educationskommissioun an der Budgetskontrollkommissioun en présence vun zoustännege Ministeren an de Responsaabelen vum IGF ze beschwätzen. D'Chamberskommissioun soll esou d'Méiglechkeet kréien, weider Detailer zu de Resultater an der Zukunft vum Science Center ze erhalen.

Mat déiwem Respekt,

CLEMENT Sven  
Deputéierten

POLIDORI Ben  
Deputéierten



[www.piraten.lu](http://www.piraten.lu)